

III. ORGANISMES SPÉCIALISÉS

ORGANISMES SPÉCIALISÉS

Selon le chapitre XVIII de la Charte, les Organismes spécialisés sont des institutions intergouvernementales qui ont été créées en vertu d'accords multilatéraux et sont dotées d'attributions déterminées dans des domaines techniques présentant un intérêt commun pour les États Américains. Ils jouissent d'une large autonomie technique, dans le cadre des recommandations de l'Assemblée générale et des Conseils. Le présent chapitre résume les rapports qui ont été soumis en application des dispositions des articles 127 et 91 *f* de la Charte, par les organismes spécialisés suivants:

- l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS);
- l'Institut interaméricain de l'enfance (IIN);
- la Commission interaméricaine des femmes (CIM);
- l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH);
- l'Institut interaméricain des affaires indigènes (III);
- l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA).

ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ

L'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), créée en 1902 par la Deuxième Conférence internationale américaine, est l'organisme régional du Système interaméricain spécialisé dans le domaine de la santé, ainsi que le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé pour les Amériques (AMRO/OMS). Elle a pour mission "de développer une collaboration stratégique entre ses États membres et partenaires afin de promouvoir la justice sociale en matière de santé, lutter contre la maladie, et améliorer la qualité et la durée de la vie des peuples des Amériques". Dans les efforts qu'elle déploie pour améliorer la santé, l'OPS oriente ses activités vers les groupes les plus vulnérables de la société, tels que les mères et les enfants, les travailleurs, les pauvres, les personnes âgées, les réfugiés et les personnes déplacées. Elle accorde une très grande importance aux problèmes de justice sociale pour ceux qui n'ont pas accès à la santé et, conformément aux principes du panaméricanisme, elle invite instamment les pays à collaborer dans les domaines qui leur sont communs.

Depuis février 2003, c'est-à-dire depuis l'entrée en fonctions de la nouvelle directrice de l'OPS, le Docteur Mirta Roses Periago, l'Organisation traverse une période de restructuration visant à la rendre plus efficace et souple, et mieux à même de s'adapter aux besoins des peuples des Amériques. Parmi les éléments clés de la transition à une nouvelle phase des activités de l'OPS figurent le nouveau budget, de nouvelles méthodes de travail, une nouvelle structure qui met l'accent sur l'aide directe aux pays et un Plan stratégique pour la période 2003-2007.

L'OPS a approfondi les thèmes bénéficiant d'un consensus dans la région, a formé des alliances stratégiques pour défendre la justice sociale, remédier aux disparités et colmater les fractures entre les niveaux de santé. Elle a aussi recueilli des informations fiables en vue d'atteindre les objectifs de santé publique des Amériques, à savoir créer et promouvoir une véritable culture de la santé, élargir des environnements sains, assurer la qualité et la sécurité des services de santé, répondre de façon efficace aux besoins de la population en matière de santé, et améliorer la compréhension des facteurs déterminants de la santé publique et la réaction qu'ils entraînent.

L'OPS a continué d'accorder une importance particulière aux groupes spéciaux de la population – les personnes marginalisées, ou celles qui sont en butte à la discrimination, tels que les pauvres, les groupes ethniques minoritaires et les femmes, les enfants et les personnes âgées – en abordant l'examen des dossiers critiques selon une approche intégrée tendant à réduire le manque d'équité et à éliminer l'exclusion sociale.

44^e Conseil directeur de l'OPS

Le Conseil directeur de l'OPS s'est réuni à Washington du 22 au 26 septembre 2003 pour analyser la situation actuelle en matière de santé. L'analyse a porté sur les thèmes suivants: Soins primaires de santé dans les Amériques: les leçons tirées des 25 dernières années et les enjeux futurs, famille et santé, application des programmes de vaccination – Éradication de la rubéole et du syndrome de rubéole congénitale, prise en charge intégrée des maladies prévalentes de l'enfance (AIEPI) conformément aux Objectifs de développement du millénaire, pandémie de grippe: préparatifs dans le Continent américain, fièvre Dengue et répercussions de la violence sur la santé des populations dans les Amériques. À noter également l'élection de trois États membres du Comité exécutif au terme des mandats de El Salvador, de la Jamaïque et de l'Uruguay. Les nouveaux États membres qui composent le Comité sont l'Argentine, la Barbade et le Costa Rica.

Plan stratégique 2003-2007

Le Plan stratégique pour 2003-2007 se focalise sur les thèmes suivants:

Groupes de population

L'OPS continuera d'œuvrer en collaboration avec les États membres pour identifier les groupes pour lesquelles les inégalités en matière de santé ou d'accès aux services de santé peuvent être traitées par des moyens d'intervention disponibles et efficaces en termes de coût. À cette fin, l'OPS orientera son action sur les populations à faibles revenus et vivant dans la pauvreté, les femmes, les enfants et les groupes ethniques et raciaux, en particulier les peuples autochtones.

Pays clés

Tout en coopérant avec tous les États membres, l'OPS doit accorder une attention particulière non seulement aux pays pauvres très endettés (PPTE), dont le budget, en raison du haut niveau de leur dette extérieure, supporte difficilement une augmentation des dépenses de santé, mais aussi aux autres pays dans lesquels l'état de santé de la population est extrêmement déficiente, et dont les institutions et l'infrastructure sanitaires laissent beaucoup à désirer. L'OPS continuera de jouer un rôle de premier plan dans les efforts stratégiques de collaboration entre les pays et les partenaires, en maximisant les initiatives de développement les plus vastes pour accélérer l'amélioration de la santé dans les pays les plus vulnérables. Les pays prioritaires sélectionnés en fonction des critères susmentionnés sont la Bolivie, le Guyana, Haïti, le Honduras et le Nicaragua.

Domaines techniques prioritaires

Les objectifs généraux de la coopération technique de l'OPS sont de promouvoir la santé et réduire la mortalité, la morbidité et les handicaps pendant le cycle de vie, en particulier parmi les pauvres et les autres groupes qui sont victimes d'inégalité en matière de santé. Pour atteindre ces objectifs, l'OPS mènera son action dans les domaines suivants:

- Prévention, contrôle et réduction des maladies transmissibles; l'OPS met actuellement en place des réseaux de surveillance des maladies émergentes et ré-émergentes. Elle poursuit son programme de lutte contre la maladie de Chagas, la fièvre Dengue, l'onchocercose, la filariose lymphatique, les géo-helminthes, et la lèpre qui sont des problèmes de santé publique. Elle est aussi très active dans les interventions de lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose.
- Prévention et contrôle des maladies non transmissibles; l'OPS travaille à la prévention du cancer cervico-utérin et de la violence. Elle applique aussi une approche multisectorielle dans le cadre de l'initiative CARMEN (ensemble d'actions visant la réduction multifactorielle des maladies non transmissibles) et AIEPI (prise en charge intégrée des maladies prévalentes de l'enfance).
- Promotion de modes de vie et d'environnements sociaux sains; croissance et développement sains: y compris des activités visant à contrôler l'usage du tabac, le développement des adolescents et adolescentes et des espaces salubres.
- Promotion d'environnements physiques sûrs: l'OPS s'emploie à améliorer la santé des travailleurs au moyen de la publication *'La Caja de Herramientas para Impulsar los Entornos Saludables de Trabajo'* en particulier dans le secteur informel de l'économie d'Amérique centrale.

- Préparation, gestion et réaction face aux catastrophes: le Bureau sanitaire panaméricain représente le Système interaméricain dans le groupe de travail mondial chargé de l'application de la Stratégie internationale de réduction des effets des catastrophes. Il participe également à l'élaboration du Plan stratégique d'action pour la gestion des risques et la réponse interaméricaine aux catastrophes, à laquelle contribueront les États membres de l'OEA. L'OPS a collaboré à l'examen des thèmes liés à la santé et à l'eau potable figurant dans le manuel de la CEPALC sur l'évaluation de l'effet socio-économique des catastrophes.
- Garantie de l'accès universel aux systèmes de santé intégrés, équitables et durables: les lignes d'action dans le domaine des politiques et systèmes de santé sont l'élargissement de la protection sociale en matière de santé, la réorientation des réformes sectorielles, le renforcement de la capacité de direction des autorités nationales chargées de la santé, de l'économie, du financement et de la réglementation en matière de santé. L'un des buts de la coopération technique est d'intégrer ces processus à l'élaboration, à l'exécution et à l'évaluation des politiques gouvernementales et des objectifs nationaux de santé.
- Promotion d'éléments sanitaires efficaces dans les politiques sociales, économiques, environnementales et de développement: l'OPS a organisé la conférence et l'atelier sur la variabilité et le changement climatiques et leurs effets sur la santé dans les Caraïbes. Elle a aussi mis en place le Système interaméricain d'information en assainissement environnemental (SISAM), instrument dynamique d'aide aux pays, destiné à fournir un système d'information sur les aspects institutionnels de base et la qualité des services et à faciliter la coordination des initiatives sectorielles.

INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE L'ENFANCE

L'Institut interaméricain de l'enfance (IIN) est un organisme spécialisé qui contribue à la formulation des politiques d'intérêt public sur l'enfance dans les Amériques, à la promotion de la relation de l'État avec la société civile et à la sensibilisation aux problèmes concernant l'enfance dans la région.

Dans le cadre de son Plan stratégique 2000-2004, l'IIN a effectué une restructuration organique de sa programmation et de son administration. Il a ainsi avancé sur la voie d'un nouvel équilibre entre ses frais de fonctionnement et de personnel, en augmentant le nombre des produits, des outils techniques d'élaboration, de suivi et d'évaluation des politiques et des programmes, les formes d'assistance et les moyens de communication. L'accroissement significatif de la demande des services de l'IIN dans la région témoigne des niveaux de qualité et d'efficacité qu'il a atteints.

En 2003, l'IIN a mené au total 160 activités dans 31 pays:

- 119 interventions techniques: services d'assistance, activités de formation, ateliers, conférences, cours.
- 41 interventions politiques: négociations, accords, démarches diplomatiques et participation aux Forums de l'enfance.

Bon nombre des interventions susmentionnées ont été menées du siège de l'IIN, telles que les Cours de formation à distance, les Concours interaméricains et autres activités virtuelles qui sont devenues une constante dans les opérations de l'IIN. Il convient de signaler le rôle que remplissent son site Internet www.iin.oea.org, qui reçoit un nombre croissant de visites, ainsi que les pages Internet, créées pour renforcer les lignes spécifiques d'action: www.cariin.org; www.cetinf.org; www.coordinacion.org.

L'IIN a continué de resserrer ses relations de coopération avec les organisations de la société civile en tant que moyen d'élargir la participation, d'améliorer la qualité et l'efficacité et d'optimiser l'utilisation des ressources humaines et matérielles dans le domaine de l'enfance. En 2003, il a conclu des accords et a collaboré à la réalisation d'activités avec 30 organisations de la société civile de 14 pays.

Il a aussi mené des actions de coordination et de coopération avec 17 organisations ou organismes publics et privés, aux niveaux international, régional ou mondial.

Le secteur des communications a contribué à assurer une forte présence médiatique de l'Institut dans la région en montant des bandes vidéos, en publiant des ouvrages illustrés, et en offrant des services sur la page Internet de l'IIN. Dans le cadre d'un nouveau Plan stratégique, il devra consolider une véritable politique de communication institutionnelle.

En ce qui concerne l'administration, selon le modèle impulsé par la Direction générale, il en a amélioré la gestion en 2003 avec l'appui du Département des services financiers de l'OEA, en la modernisant et lui donnant une plus grande transparence, ce qui a permis d'élaborer des Rapports de première qualité sur des questions budgétaires, financières et administratives pour les organes politiques de l'IIN et de l'OEA. Grâce à l'interconnexion avec le système OASES, il pourra répondre aux besoins de croissance dus à la demande accrue de ses services, sans devoir augmenter le nombre de ses effectifs ni ses coûts.

Le budget de l'IIN pour 2003 s'est établi à hauteur de EU\$1 567 700 qui provient du Fonds ordinaire de l'OEA et équivaut à 2% du budget général de l'OEA.

Pour être en mesure d'honorer ses engagements, d'exécuter ses mandats et de prêter ses services, l'IIN a ajouté à ce montant des ressources provenant d'accords, de gouvernements, d'organisations internationales, d'ONG ainsi que d'autres sources. Le montant total des Fonds spécifiques provenant de ces sources et des fonds administrés par l'OEA s'élevait à EU\$343 701,00 au début de 2003. L'IIN a mené des démarches qui lui ont aussi permis d'obtenir des fonds de contrepartie nationale au titre des projets bénéficiant de l'assistance technique de l'IIN et gérés par les pays en question. En 2003, ces fonds de contrepartie se sont élevés à EU\$1 913 404, soit 60% des ressources mises à la disposition de l'IIN.

Pour 2005, la Direction générale prévoit d'obtenir un appui pour élaborer une stratégie qui lui permette de doubler le budget au titre des dépenses de fonctionnement. La restructuration organique de l'IIN a eu pour effet une offre accrue de ses services selon une approche fondée sur les droits et une présence régionale renforcée dans les activités menées en faveur de l'enfance et avec l'enfance. L'IIN s'est rapproché de l'équilibre entre les dépenses de personnel et de fonctionnement inscrites au budget. Cependant, la réalisation concrète de cet équilibre ne pourra être le résultat de nouvelles compressions de personnel – déjà réduit au-delà de ce qui est souhaitable –, mais d'une augmentation des fonds de roulement, qui en valeur absolue n'est pas significative. En appuyant cette stratégie de renforcement de l'organisme spécialisé de l'enfance du système interaméricain, il deviendra possible d'exécuter les mandats prioritaires émanés des Sommets, des Assemblées générales et des Conseils de direction, c'est-à-dire les mandats qui forment les enfants.

COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES FEMMES

Créée par la Sixième Conférence internationale américaine (La Havane, 1928), la Commission interaméricaine des femmes (CIM) est un organisme consultatif de l'OEA pour ce qui a trait à la condition féminine dans le Continent américain. Son objectif est de promouvoir et de protéger les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de la femme et, dans ce contexte, elle informe les gouvernements des progrès accomplis, des obstacles qui doivent être pris en compte, et définit les stratégies à suivre pour les surmonter.

Les activités de la CIM en 2003 ont été orientées par le Programme de travail biennal pour la période 2002-2004, ainsi que par les mandats approuvés par la XXXI^e Assemblée des Déléguées de la CIM et ceux qui ont été reçus de l'Assemblée générale de l'OEA à l'occasion de sa XXXIII^e Session ordinaire, et du Sommet des Amériques. La CIM s'est principalement consacrée aux activités liées à l'application du Programme interaméricain sur la promotion des droits humains de la femme, de l'équité ainsi que de la parité hommes-femmes (PIA).

Intégration de la perspective de la parité aux réunions ministérielles.

En 2003, la CIM a mis au point des recommandations visant à intégrer la perspective de la parité hommes-femmes aux programmes et politiques des ministères de l'éducation, lesquelles ont été présentées à la III^e Réunion des ministres de l'éducation qui s'est tenue à Mexico du 11 au 13 août 2003. En décembre 2003, la CIM a convoqué une réunion de suivi (SEPIA III), comprenant des experts de gouvernements et de la société civile, afin d'analyser les résultats de la réunion ministérielle et de promouvoir des stratégies d'intégration de la perspective de la parité hommes-femmes aux politiques et programmes des Ministères. Ont été invités à y participer les Déléguées titulaires de la CIM, des experts des Ministères de l'éducation et des organismes non gouvernementaux (ONG) ayant une expérience dans le domaine de la parité hommes-femmes et de l'éducation. En 2004, les recommandations émanées de la réunion seront envoyées aux Ministres de l'éducation, à la Commission interaméricaine de l'éducation, à toutes les Déléguées de la CIM et aux participants à cette rencontre. Un processus analogue aura lieu, en collaboration avec le Bureau de la science et de la technologie de l'OEA, afin de présenter ces recommandations visant à intégrer la perspective de la parité hommes-femmes à la réunion des Ministres chargés de la science et de la technologie qui se tiendra en 2004.

Conformément au mandat de l'Assemblée des déléguées, à savoir, appuyer et promouvoir dans le Continent américain l'application de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que la pleine participation des femmes à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix, la CIM, avec l'appui de *Women Waging Peace* (WWP), a encouragé avec succès l'intégration du thème Femmes, paix et sécurité dans la Déclaration de la Conférence spéciale sur la sécurité continentale tenue au Mexique en novembre 2003. En juillet, elle a réalisé une vidéoconférence, afin d'examiner l'intégration de la perspective de la parité dans les questions de sécurité continentale et d'analyser la contribution des femmes aux processus continentaux de paix et de reconstruction. Parmi les membres du groupe d'experts figuraient le Président de la Commission sur la sécurité continentale du Conseil permanent de l'OEA et des représentants d'organisations de femmes qui oeuvrent pour la paix et la reconstruction en Colombie, à El Salvador, au Guatemala et au Nicaragua. La vidéoconférence a été retransmise par l'Internet sur le site de l'OEA.

Formation aux questions relatives à la parité au sein de l'OEA

La première phase du projet conjoint, CIDA/CIM-OEA, entrepris en 2001 avec l'appui du gouvernement canadien et du Secrétariat général, en vue de former les employés de l'OEA, y compris des directeurs et le personnel des bureaux hors siège, à l'intégration de la perspective de la parité à l'ensemble des programmes et politiques de l'Organisation, a été achevée. La formation du personnel du siège a commencé en novembre 2002, et à ce jour 199 fonctionnaires, dont le travail est en rapport avec les politiques ou l'élaboration, la mise en œuvre ou l'évaluation de projets, ont reçu une formation à cet effet. La CIM a activement participé à la préparation du programme et en novembre 2003 la Secrétaire exécutive de la CIM a été nommée Directrice du projet et de son suivi.

Participation de la femme aux structures de pouvoir et au processus décisionnel

La CIM continue de participer en qualité d'organisme de coparrainage et de membre du Conseil d'administration du Programme de représentation et de leadership de la femme (PROLID) de la Banque interaméricaine de développement (BID), qui finance des projets encourageant l'esprit d'initiative de la femme dans le Continent américain. L'an dernier, la CIM a parrainé, avec l'Unité pour la promotion de la démocratie (UPD) et PROLID, le "Premier cours andin à l'intention de jeunes femmes dirigeantes sur la démocratie et la gouvernance politique". De plus, la CIM a collaboré avec l'UPD à l'organisation de la séance de travail intitulée "Le financement est-il un obstacle à la participation des femmes à la vie politique?". Par ailleurs, en collaboration avec le Conseil des femmes dirigeantes mondiales ("*Council of Women World Leaders*"), elle a organisé la Première Réunion mondiale des représentants des services chargés des questions de parité hommes-femmes dans les organisations intergouvernementales.

Droits de la femme et élimination de la violence contre la femme

La CIM continue d'encourager la ratification de la Convention de Belém do Pará par tous les États membres de l'OEA. À titre du suivi d'un mandat de l'Assemblée des Déléguées de la CIM (CIM/RES.224/02), qui a été ultérieurement ratifié par l'Assemblée générale de l'OEA (AG/RES.1942 (XXXIII-O/03)), la CIM s'emploie actuellement à préparer un mécanisme de suivi de la Convention de Belém do Pará. Une fois terminés les travaux préparatoires, le Secrétaire général devra convoquer, en collaboration avec la CIM, une réunion des États membres pour que ceux-ci décident du moyen le plus approprié d'assurer le suivi de cette Convention. L'information pertinente figure dans le document publié sous la cote CIM/CD.15/03. rev. 1 et son additif.

La CIM continue de travailler à l'élaboration du projet "Trafic international des femmes et des enfants aux fins d'exploitation sexuelle dans les Amériques". La XXI^e Assemblée des Déléguées de la CIM a approuvé la résolution CIM/RES.225/02 qui reconnaît l'importance de ce thème et demande à la CIM de poursuivre ses travaux. La XXXI^e Assemblée générale de l'OEA a approuvé la résolution AG/RES.1948 (XXXII-O/02) par laquelle elle demande à la CIM de lui faire rapport tous les ans sur les progrès réalisés dans ce domaine et au Secrétariat général de nommer un coordonnateur de l'OEA pour ce thème, qui sera affecté au Secrétariat permanent de la CIM.

La CIM a aussi reçu une aide financière de l'USAID au titre de la deuxième phase, à savoir, l'étude du renforcement des institutions au Mexique, en Bolivie et au Belize en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). De plus, l'OIM, en qualité d'agence d'exécution, et la CIM commenceront l'étude concernant les pays anglophones des Caraïbes.

En novembre 2003, avec l'appui du Département de l'information de l'OEA, la CIM a réalisé la vidéoconférence "Traite des personnes, en particulier des femmes, des adolescents et des enfants: mettre en commun les pratiques optimales pour la prévenir et protéger les victimes et sanctionner

les trafiquants” afin de sensibiliser l’opinion publique aux problèmes que représente le trafic des personnes en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cette vidéoconférence, d’une durée de deux heures, a été coparrainée par l’IIN et la CIM. Mme María Elena Salinas, éminente journaliste de la chaîne hispanique UNIVISION faisait fonction d’animatrice. Parmi les experts figuraient des spécialistes de la question de l’OIM, du gouvernement et de la société civile de la République Dominicaine, ainsi que des représentants du Bureau chargé de la lutte contre la traite des personnes du Département d’État des États-Unis et de la CIM. La vidéoconférence a été transmise par l’Internet sur le site de l’OEA.

Exécution des mandats émanés du Sommet des Amériques

La CIM a continué d’exécuter les mandats émanés du Sommet des Amériques. Parmi les activités et projets entrepris à ce titre, il convient de mentionner: 1) la collaboration avec la CIDH, en particulier pour la formulation des recommandations relatives à l’intégration de la perspective de la parité hommes-femmes présentées aux Ministres de la justice des Amériques, ainsi qu’à la violence contre la femme; 2) la mise en oeuvre du “Programme interaméricain de promotion des droits humains de la femme, de l’équité, ainsi que de la parité hommes-femmes”: Intégration de la perspective de la parité hommes-femmes aux réunions ministérielles (SEPIA III, Parité hommes-femmes et éducation); et suivi de SEPIA I, Parité hommes-femmes et travail et de SEPIA II, Parité hommes-femmes et justice; 3) la formation à l’intégration de la parité hommes-femmes au sein de l’OEA à l’intention des fonctionnaires qui élaborent des politiques ou des projets; 4) la poursuite des projets d’étude de la violence contre la femme et du trafic des femmes et des enfants aux fins d’exploitation sexuelle dans les Amériques, et l’application des recommandations émanées des deux projets.

Promotion et diffusion

Pour commémorer son 75^{ème} anniversaire, la CIM a coparrainé avec l’Association du personnel de l’OEA une activité au cours de laquelle onze fillettes âgées de 8 à 13 ans, originaires de plusieurs pays du Continent américain, ont peint un panneau mural sur le thème des réalisations de la femme. Une vidéo a été réalisée sur le processus de création de leur oeuvre. De même, avec le Département de l’information de l’OEA, la CIM réalise une vidéo sur le thème Femme et leadership.

La CIM continue de mettre à jour sa page Web en y incorporant des articles, des liens avec d’autres sites Web, les informations sur les résultats obtenus, les activités, les réunions et les rapports de la CIM et du Secrétariat permanent.

INSTITUT PANAMÉRICAIN DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

Créé par la Sixième Conférence internationale américaine (La Havane, 1928), l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH) propose une coopération technique, une formation dans des centres de recherche, la diffusion de publications et l'organisation de réunions techniques dans les domaines de la cartographie, de la géographie, de l'histoire et de la géophysique.

Élection de nouveaux membres du Bureau

À la XXXVII^e Réunion du Conseil directeur qui a eu lieu au Guatemala du 6 au 10 octobre 2003, M. Santiago Borrero Mutis, de Colombie, a été élu Secrétaire général de l'IPGH pour la période 2003-2005. Le 8 décembre, par un vote certifié officiel, M. Rodrigo Barriga Vargas et la cartographe Alejandra Coll Escanilla, du Chili, ont été élus Président et Vice-présidente respectivement, de la Commission de cartographie.

Coopération technique

Dans le cadre de l'Agenda de l'OEA, ont eu lieu l'Appel d'offres relatif aux projets d'assistance technique pour 2004 et l'annonce d'ouverture du Prix de l'histoire coloniale d'Amérique "Silvio Zavala.". En réponse à l'appel d'offres, 59 demandes de projet ont été reçues et 26 projets d'étude et de formation d'un montant de EU\$162 570,00 ont été approuvés pour 2003 et seront exécutés dans 12 pays. En ce qui concerne le deuxième point, 13 ouvrages ont été reçus et la remise du Prix, à Diana Bonnett pour son ouvrage intitulé "*Tierra y Comunidad, un problema irresuelto*" (Terre et communauté: un problème non résolu) a eu lieu en février 2004, à l'occasion du 76^{ème} anniversaire de l'IPGH.

Pendant la période considérée, les quatre commissions de travail ont tenu leurs Réunions techniques, qui ont lieu tous les quatre ans. Ces réunions revêtent une importance extrême pour l'Institut et pour l'application de la Charte démocratique interaméricaine, puisque les progrès et résultats enregistrés dans l'exécution des projets en cours y sont analysés et les politiques, lignes d'action et études de chaque commission sont mises au point et planifiées pour les quatre prochaines années.

Ainsi, des représentants de 12 États membres et pays observateurs ont participé à la Réunion technique de cartographie sur le thème "Avenir des données fondamentales dans les États membres et dans la région de l'IPGH", qui a eu lieu à San José de Costa Rica du 24 au 27 juin. L'examen a porté sur les besoins d'encourager la numérisation de l'information sur les territoires pour le développement durable et l'accès à cette information, avec la participation des citoyens.

La Réunion de géographie "Géographie américaine: les enjeux du développement durable" (Lima, Pérou, 3-6 août 2003) avec la participation de 35 géographes provenant des États membres a eu lieu à la *Universidad Nacional Mayor de San Marcos* (UNMSM). La cérémonie officielle a été présidée par le Ministre de l'éducation du Pérou.

La Réunion technique d'histoire (Santa Cruz de la Sierra, Bolivie, 18-22 août 2003) s'est tenue en même temps que le Premier Congrès sud-américain d'histoire, et le V^e Symposium panaméricain d'histoire, rencontre scientifique continentale qui a regroupé d'éminents historiens des Amériques.

La Réunion technique de géophysique (Mexico, 21-24 octobre 2003) s'est déroulée à la *Universidad Nacional Autónoma de México* (UNAM) en même temps que le Premier Congrès de géophysique environnementale des Amériques, avec la participation de spécialistes, et a porté sur des thèmes et méthodologies concernant la gestion de l'eau, les changements de climat et leur impact, la gestion des déchets et l'exploitation des ressources.

Pour la deuxième fois, l'Institut a été invité à participer sur le plan technique à la démarcation des frontières entre deux de ses États membres, sur la demande des Gouvernements de El Salvador et du Honduras. Il convient de signaler que l'attribution de cette fonction à l'IPGH, avec l'appui du Secrétariat général de l'OEA, lui a permis de remplir un rôle actif dans le règlement d'un différend limitrophe entre les deux États, et témoigne de la confiance dont jouit l'IPGH, de sa neutralité et de la qualité technique qu'il imprime au traitement de ces affaires.

Publications

Dans le domaine des publications, l'Institut a affecté un montant de EU\$24 563,00 à ses publications périodiques et ponctuelles. Ainsi, il a publié les publications périodiques suivantes: *Revista Cartográfica* N^{os} 74-75, *Revista Geográfica* N^o 132, *Revista de Historia de América* N^o 130, *Revista Geofísica* N^o 57, et, en version électronique et disponible sur le site Internet de l'Institut, les *Boletines Aéreos* N^{os} 274 (janvier-avril), 275 (mai-août) et 276 (septembre-décembre).

Parmi ses publications ponctuelles, il faut mentionner *Estudios sobre historia y ambiente en América*, volume II (Amérique du Nord, Amérique du Sud et Pacifique) et *Visión de América Latina. Homenaje a Leopoldo Zea*.

Réunions statutaires

Les 5 et 6 juin, s'est tenue la LIX^e Réunion du Bureau de l'IPGH à Mexico, D.F. (Mexique). Le Comité consultatif de planification et d'évaluation financière (APEF) s'est réuni les 5 et 6 août à Mexico (Mexique). La LX^e Réunion du Bureau de l'IPGH a eu lieu le 5 octobre à Guatemala (Guatemala), et du 6 au 10 octobre s'est tenu le XXXVII^e Conseil directeur au cours duquel 33 résolutions ont été approuvées.

INSTITUT INTERAMÉRICAIN DES AFFAIRES INDIGÈNES

Créé par la Convention internationale de Pátzcuaro en 1940, l'Institut interaméricain des affaires indigènes a pour objectifs fondamentaux de collaborer à la coordination des politiques autochtones des États membres et de promouvoir les travaux de recherche et de formation de personnes qui se consacrent au développement des communautés autochtones.

Budget.

Au 31 décembre 2003, le Chili, le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Mexique et le Pérou étaient à jour dans le versement du montant de leur quote-part et le Nicaragua s'était acquitté de trois contributions annuelles impayées. Le montant versé au titre des quotes-parts de 2003 représente 77% du montant total annuel.

Accord de Siège.

L'accord de siège conclu avec le Gouvernement mexicain a été signé le 6 février 2003; il a été ratifié par le Sénat le 29 avril 2003 et le décret signé par le Président Vicente Fox Quesada, le 18 juillet 2003.

Bibliothèque.

Après être resté entreposé pendant près de douze ans, le contenu de la bibliothèque a été déballé et est désormais installé dans sa totalité sur les rayons, ce qui représente 10 000 ouvrages et 40 000 exemplaires de périodiques. Le personnel a catalogué 30 722 publications et 11 204 articles de revues qui composent la collection.

Archives.

Le personnel de l'Institut a classé dans les archives 20% des documents antérieurs à 1980. Il a continué de les mettre sous forme numérique pour les protéger matériellement et pour en remettre ultérieurement des copies aux peuples autochtones.

Page Internet.

À la fin de juin 2002, l'Institut a lancé sa page Web (www.indigenista.org). Jusqu'au 31 mars 2003, 280 000 visites ont été enregistrées, au cours desquelles 2,5 gigabits d'informations ont été transmises (utilisant le logiciel Word). Depuis le lancement de la page jusqu'au 31 décembre 2003, 785 000 visites ont été enregistrées, représentant un apport d'informations équivalant à 8,79 gigabits (en format Word).

Publications.

Au 31 janvier 2004, les quatre numéros correspondant à 2003 du magazine autochtone *América Indígena* de l'Institut étaient publiés gratuitement sur la page Internet. Par ailleurs, l'III a publié chez Abya Yala l'ouvrage de Cletus Gregor Barié intitulé "Pueblos indígenas y derechos constitucionales en América Latina: un panorama" (Peuples autochtones et droit constitutionnel en Amérique latine: panorama général), conjointement avec la Commission nationale pour le développement des peuples autochtones (CDI) et la Banque mondiale (Fonds fiduciaire norvégien). Plus de 30 ouvrages ont aussi été publiés sous forme de CD.

INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE

Fondé en 1942, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA) est l'organisme spécialisé du Système interaméricain pour le secteur agro-pastoral. Il a pour mission de stimuler, de promouvoir et de soutenir les efforts entrepris par les États membres pour accéder au développement agricole et au bien-être en milieu rural.

En 2003, l'IICA a non seulement exercé des activités de coopération dans les pays membres, mais il a aussi mené des actions importantes en exécution des mandats concernant l'agriculture et la vie rurale émanés du III^e Sommet des Amériques et conformément aux dispositions de la Déclaration des Ministres de l'agriculture émise à Bávaro (République dominicaine) en 2001. En particulier, l'IICA a réalisé les activités suivantes:

Il a mis à jour, avec des acteurs clés du monde agricole - secteurs public et privé, milieux universitaires et société civile - les agendas nationaux et régionaux de coopération technique pour la période 2002-2006.

Il a élaboré des rapports annuels pour les autorités de chaque État membre, dans le souci de rendre des comptes, lesquels contiennent une description des actions menées en 2002 dans chaque pays, au titre de l'exécution des Agendas de coopération technique.

Il a mis en place un agenda continental de promotion du développement durable du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et de la prospérité des communautés rurales du Continent américain. Cet Agenda est fondé sur des actions thématiques et interthématiques qui recoupent transversalement les domaines stratégiques de l'Institut et lui permettent de répondre aux priorités des États membres en matière de développement.

Il a resserré ses relations avec l'OPS, et les efforts conjugués de ces deux organismes ont été axés sur l'élimination de la faim et de la malnutrition qui touchent de nombreuses personnes d'Amérique latine et des Caraïbes. Il a aussi mis en oeuvre des initiatives dans le cadre du Groupe interinstitutions pour le développement rural auquel participent également la BID, le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Banque mondiale, la FAO, la CEPALC, l'USAID et GTZ.

Il a signé un accord avec la Cour interaméricaine des droits de l'homme qui permet de resserrer leurs relations et de promouvoir ainsi de façon plus efficace les processus de développement rural, l'égalité des droits entre les zones rurales et urbaines, la paix sociale et la démocratie.

Il a donné suite au "Programme interaméricain de promotion du commerce et du négoce agricole et de l'innocuité des aliments", qui a son siège à Miami et vise à aider les États membres à pénétrer avec succès sur les marchés mondiaux, en offrant des informations et des services de qualité aux secteurs agricole et agro-industriel; et à intégrer, promouvoir et renforcer les capacités d'exportation pour faciliter l'accès aux marchés internationaux.

Il a effectué une évaluation externe du Programme de protection sanitaire agropastorale et d'innocuité des aliments, et par la suite, le Comité exécutif de l'IICA a approuvé le plan de travail en fonction des recommandations formulées dans cette évaluation, ainsi que la demande des États membres qui envisagent de verser des contributions en plus de leur quote-part pour en faciliter l'exécution.

Il a mis en place un nouveau système de gestion des ressources humaines qui comprend des innovations du système de classement et de rémunération, de nouvelles pratiques de recrutement, de nouveaux processus d'évaluation des résultats et l'adoption d'instruments pour le développement des ressources humaines de l'institution.

Il a approuvé une stratégie de recouvrement des montants impayés au titre des quotes-parts, selon laquelle les États membres débiteurs sont instamment priés de prendre des dispositions officielles pour s'acquitter de leurs arriérés envers l'Institut, pour lui permettre d'exécuter pleinement les mandats qu'ils lui ont confiés.

Il a participé à la II^e Réunion ministérielle sur l'agriculture et la vie rurale et à la XII^e Réunion ordinaire du Conseil interaméricain de l'agriculture (JIA). À la Réunion ministérielle, a été signé le Plan d'action AGRO 2003-2015 qui contient des orientations pour le secteur agricole du Continent américain pendant cette période. La dernière journée a été consacrée à la JIA et a été l'occasion pour les Ministres d'analyser le fonctionnement de l'Institut. Sous le titre *“Más que alimentos en la mesa: el verdadero aporte de la agricultura al desarrollo económico”* (Au-delà des aliments sur la table: la véritable contribution de l'agriculture au développement économique), l'IICA a présenté les résultats d'une étude selon laquelle l'agriculture revêt une importance nettement plus grande pour le développement économique que ne le laissent paraître les chiffres de la comptabilité nationale. Il a aussi élaboré et présenté l'étude: *“Ministerios de agricultura de cara al siglo XXI: Desafíos y oportunidades”* (Ministères de l'agriculture face au XXI^e siècle: enjeux et possibilités).